

MOBILITÉ DU PERSONNEL CONVENTION ERASMUS+ POUR MISSION D'ENSEIGNEMENT¹

Dates prévues de la mobilité physique: du [jj/mm/aaaa] au [jj/mm/aaaa]

Durée (jours) – jours de voyage exclus :

Si applicable, période prévue pour la composante virtuelle : du [jj/mm/aaaa] au [jj/mm/aaaa]

Membre du personnel enseignant

Nom(s)		Prénom(s)	
Ancienneté dans la fonction ²		Nationalité ³	
Genre [M/F/Non défini]		Année académique	20../20..
E-mail			

L'établissement/l'entreprise d'envoi⁴

Nom			
Code Erasmus ⁵ (le cas échéant)		Faculté/Département	
Adresse		Pays/Code du pays ⁶	
Nom et fonction de la personne de contact		Tél./e-mail de la personne de contact	
Type d'entreprise		Taille de l'entreprise (si applicable)	<input type="checkbox"/> <250 employés <input type="checkbox"/> >250 employés

L'établissement d'accueil

Nom		Faculté/Département	
Code Erasmus (le cas échéant)			
Adresse		Pays/Code du pays	
Nom et fonction de la personne de contact		Téléphone/adresse mail de la personne de contact	

Pour les lignes directrices, veuillez consulter les notes à la fin de la convention en p.4.

Section à compléter AVANT LA MOBILITÉ

I. PROGRAMME DE MOBILITÉ PROPOSÉ

Domaine d'enseignement principal⁷ :

Niveau (sélectionner le niveau principal) : cycle court (niveau 5 CEC) ; bachelier ou équivalent premier cycle (niveau 6 CEC) ; master ou équivalent deuxième cycle (niveau 7 CEC) ; doctorat ou équivalent troisième cycle (niveau 8 CEC) .

Nombre d'étudiants de l'établissement d'accueil qui bénéficieront du programme d'enseignement :

Nombre d'heures d'enseignement:

Langue d'enseignement :

Principaux objectifs de la mobilité :

Valeur ajoutée de la mobilité (dans le cadre des stratégies de modernisation et d'internationalisation des établissements impliqués) :

Contenu du programme d'enseignement (incluant la composante virtuelle si applicable) :

Résultats et impact attendus (par exemple sur le développement professionnel du membre du personnel enseignant et sur les compétences des étudiants concernés dans les deux établissements) :

II. ENGAGEMENT DES TROIS PARTIES

En signant⁸ ce document, le membre du personnel enseignant, l'établissement/l'entreprise d'envoi et l'établissement d'accueil confirment qu'ils approuvent la Convention pour mission d'enseignement.

L'établissement d'enseignement supérieur d'envoi s'engage à considérer la mobilité du personnel comme partie intégrante de sa stratégie de modernisation, ainsi qu'à prendre la mobilité en considération dans tout plan d'évaluation du membre du personnel enseignant.

A son retour, le membre du personnel enseignant partagera son expérience (en tant que source d'inspiration pour d'autres), en particulier l'impact de celle-ci sur son évolution professionnelle et sur l'établissement d'envoi, qui pourra s'avérer être une source d'inspiration pour d'autres

Le membre du personnel enseignant ainsi que l'établissement bénéficiaire s'engagent à respecter les exigences énoncées dans le contrat de bourse signé par les deux parties.

L'enseignant et l'établissement d'accueil communiqueront à l'établissement/l'entreprise d'envoi tout problème ou modification concernant le programme de mobilité proposé ou la période de mobilité.

Le membre du personnel enseignant

Nom :

Signature : Date :

L'établissement d'envoi/l'entreprise

Nom de la personne responsable :

Signature :

Date :

L'établissement d'accueil

Nom de la personne responsable :

Signature :

Date :

¹ Dans le cas où la mobilité combine des activités d'enseignement et de formation, **ce modèle** doit être utilisé et adapté pour correspondre aux deux types d'activités.

² **Ancienneté** : Junior (jusqu'à 10 ans d'expérience), Intermédiaire (entre environ 10 et 20 ans d'expérience) ou Senior (plus de 20 ans d'expérience).

³ **Nationalité** : nationalité du pays dont dépend administrativement l'intéressé et qui lui a délivré sa carte d'identité et/ou son passeport.

⁴ **Entreprise** : Toutes les références à "l'entreprise" ne s'appliquent qu'à la mobilité du personnel entre les États membres de l'UE et les pays tiers associés au programme ou dans le cadre des projets de Capacity Building.

⁵ **Code Erasmus** : identifiant unique que reçoit chaque EES possédant la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE). Valable uniquement pour les EES situés dans un pays d'un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme.

⁶ **Code pays** : les codes ISO 3166-2 des pays sont disponibles sur la page : <https://www.iso.org/obp/ui/fr/>

⁷ L'outil de recherche CITE-F 2013 disponible sur http://ec.europa.eu/education/tools/isced-f_en.htm doit être utilisé pour trouver le domaine d'enseignement et de formation.

⁸ Il n'est pas obligatoire de faire circuler des documents avec les signatures originales. Des copies scannées de signatures ou des signatures numériques peuvent être acceptées. Les signatures originales ne sont pas obligatoires. Les signatures scannées ou électroniques peuvent être acceptées en fonction de la législation nationale du pays d'envoi (en cas de mobilité avec des pays tiers non associés au Programme : la législation nationale de l'État membre de l'UE ou du pays tiers associé au Programme prévaut). Les attestations de présence peuvent être envoyées par voie électronique ou par tout autre moyen accessible aussi bien par le membre du personnel que par l'établissement d'envoi.



Co-funded by
the European Union



HAUTE
ÉCOLE
ALBERT
JACQUARD

Enseignement supérieur
Formulaire de convention
pour mission d'enseignement
Nom du participant

Erasmus+ 2022 - AC131 - HE ST - Annexe V.I - Convention pour la mobilité du personnel à des fins d'enseignement